



Projet financé par
l'Union européenne



Projet EuroMed Justice III

COMPOSANTE 3 : DROIT PÉNAL ET DROIT PÉNITENTIAIRE GROUPE DE TRAVAIL 3.2

Groupe de travail sur le droit pénal en vue de préparer un instrument équivalant aux « fiches belges »

Rome (IT), du 29 au 31 janvier 2013

Conclusions finales

La 2^e réunion du Groupe de travail 3 sur la composante « Droit pénal et droit pénitentiaire », du projet EuroMed Justice III de la Commission européenne, financé par l'Union européenne, s'est tenue du 29 au 31 janvier 2013 à Rome.

Parmi les participants, il y avait les membres des délégations des pays méditerranéens suivants : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc et Tunisie. Un représentant du pays d'accueil, l'Italie, a également pris part à la réunion en tant qu'orateur.

La réunion fut ouverte par Mme Maria Luisa Fichera, Coordinateur national du Projet EuroMed Justice III en Italie, et par M. Andrés Salcedo Velasco, Chef d'Equipe du projet EuroMed Justice III, qui souhaitèrent la bienvenue aux participants. Mme Fichera et M. Salcedo Velasco ont également assuré la séance de clôture de la réunion.

Le contexte général, le contenu et la structure des réunions du groupe de travail qui se tiennent dans le cadre de cette composante, y compris l'approche générale et les principales questions proposées pour la discussion, furent introduits par les experts de l'Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet, qui a la responsabilité générale de cette activité.

Un exposé thématique fut présenté au cours de la réunion par le magistrat italien, M. Fabio Licata, sur le thème « Biens – Saisie, confiscation et restitution : une approche du cadre juridique italien ». Au cours de son exposé, l'orateur a abordé des questions telles que : la confiscation en tant qu'instrument à effets multiples, les limites de la confiscation classique en tant qu'instrument faisant suite à une condamnation, les bénéfices de la confiscation élargie en l'absence de condamnation, les instruments juridiques internationaux pertinents en la matière, le modèle de la confiscation en l'absence de condamnation ou encore le cadre juridique italien relatif à la confiscation, la saisie de comptes bancaires, les mesures provisoires, etc.

Cet exposé fut suivi d'un débat intense et fructueux entre l'orateur et les participants.

Compte tenu des objectifs de cette réunion et des recommandations faites durant les sessions de travail et les débats, les participants sont d'avis que cette deuxième réunion leur a permis de :

- a) Poursuivre le débat et l'approche globale du manuel (du type fiches belges).
- b) Suivre la méthodologie approuvée lors de la première réunion de ce groupe de travail. A cet égard, et afin d'atteindre le principal objectif de ce groupe de travail, cette méthodologie nous permettra aussi d'obtenir un instrument équivalent aux « Fiches belges » dans la perspective et le cadre juridique actuel des pays bénéficiaires du projet.

Durant cette réunion, nous avons eu l'occasion de travailler sur les fiches belges mettant l'accent sur les questions suivantes : 1) Examens, fouilles corporelles et expertises. 2) Documents - Obtention. 3) Biens – Saisie, confiscation et restitution. Durant la réunion, on s'est penché plus particulièrement sur les mesures suivantes : Fouilles corporelles. Exploration corporelle. Examen médical psychiatrique. Contrôle d'identité, mesures d'identité judiciaire ; et Examen ou expertise technique ou scientifique. Echange spontané d'information. Injonction de produire des documents. Autres possibilités d'obtenir des informations d'ordre fiscal ou relatives à des comptes bancaires. Accès à des documents publics de dossiers judiciaires. Communication d'extraits de casier judiciaire. Envoi et remise de pièces de procédure. Délégation de la poursuite pénale. Saisie. Gel des comptes bancaires. Restitution. Mesures provisoires en vue de la confiscation. Confiscation.

- c) Constater que les réunions et le travail entre les réunions sont reliés par le biais d'une plateforme virtuelle (forum séparé, fichier documents, etc.) mis au point spécialement pour ce groupe de travail sur le site du projet, ce qui permet de garantir un échange continu d'informations et de contributions éventuelles.
- d) Promouvoir la compréhension mutuelle et la connaissance des différents systèmes judiciaires concernant le droit pénal dans les différents pays qui ont pris part à la réunion.
- e) Renforcer davantage la coopération parmi les partenaires euro-méditerranéens dans le domaine de la justice et les affaires relevant du droit pénal.
- f) Mener un débat fructueux sur l'état des lieux du droit pénal dans les pays méditerranéens, tout en présentant leur expérience et leur cadre juridique respectifs relatifs aux questions débattues pendant cette réunion. Ce débat a permis aux participants de comparer les différents cadres juridiques et les différentes réglementations en matière de procédure pénale qui existent dans la région.
- g) Obtenir d'autres informations concernant le contenu du manuel que ce groupe de travail devra produire à l'issue de ses trois réunions. A cet égard, les participants se sont engagés à envoyer à l'équipe chargée du projet la version révisée des fiches belges élaborées au cours de cette réunion une fois rentrés dans leurs pays respectifs.
- h) Entamer la discussion sur le contenu des sessions de formation et visites d'étude qui seront réalisées au cours de la deuxième phase du projet.

Les participants ont également exprimé l'intention de :

- Continuer à renforcer le dialogue et à travailler ensemble entre les trois réunions consacrées à cette composante afin de pouvoir produire les fiches belges qui sont attendues d'eux à l'issue de leurs travaux. A cette fin, ils pourraient utiliser la plateforme virtuelle sur le site du projet EuroMed Justice III.
- Informer les autorités et institutions compétentes dans leurs pays respectifs des résultats de cette réunion de groupe de travail afin de les faire bénéficier également de l'expérience acquise au cours de cette réunion.

Enfin, compte tenu du principal objectif de ce groupe de travail, le manuel (instrument équivalent aux fiches belges), et étant donné que ce groupe mènera ses travaux au cours de 3 réunions, la dernière étant prévue en mars 2013, les participants acceptent de poursuivre la discussion sur ce sujet au cours de la prochaine réunion, tout en ayant la possibilité de rester en contact avec l'expert, l'équipe chargée du projet et entre eux à travers ladite plateforme virtuelle sur le site du projet. Par ailleurs, les participants ont été informés de ce que la prochaine réunion se tiendra du 19 au 21 mars 2013.

Les participants approuvent les conclusions de cette réunion.

Les participants sont reconnaissants au Ministère italien de la Justice, à la Direction générale Développement et Coopération – EuropeAid de la Commission européenne, et à l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet, pour l'organisation de cette réunion.

Rome, le 31 janvier 2013